



**Conseil national
de l'information statistique**

Paris, le 14 juin 2021
n° 85/H030

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans

Type d'opportunité : Nouvelle enquête

Périodicité : enquête ponctuelle ou pluri-annuelle

Demandeur : Santé publique France, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, Unité périnatalité, petite enfance et santé mentale.

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans.

Cette enquête vise à mesurer et suivre dans le temps l'état de santé mentale des enfants à l'aide d'outils spécifiques et scientifiquement validés, permettant de décrire les différentes dimensions de la santé mentale (santé mentale positive, troubles mentaux, difficultés psychologiques et d'apprentissage), identifier les circonstances, les déterminants, les facteurs de risque et facteurs protecteurs, l'impact sur le bien-être ou la qualité de vie. Elle permettra de croiser les perceptions au regard du trépied enfant, parents, enseignants pour évaluer au plus juste la santé mentale des enfants, augmenter la compréhension et les possibilités d'interprétation des données pour orienter les politiques publiques sur la Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé. L'étude prévoit 3 questionnaires : « enfant », « parent », « enseignant » ainsi qu'une fiche contact.

La population cible est celle des enfants âgés de 3 à 11 ans, la taille de l'échantillon est de 30 000 enfants. Le champ de l'enquête recouvre donc à la fois les enfants scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat avec l'Éducation Nationale, dans le 1er degré en France ainsi que des personnes majeures issues de leur cercle de développement et d'apprentissages. Le dispositif de surveillance pérenne pourra être complété par la suite par des systèmes de surveillance spécifiques à certaines pathologies ou populations. L'étude est réalisée en France métropolitaine et dans les DROM. Les établissements scolaires participants sont tirés au sort à partir des bases de données de l'Éducation Nationale. L'échantillonnage sera stratifié pour être représentatif des territoires à fort taux d'inégalités sociales en santé (régions, REP/REP+...).

Les objectifs principaux de l'étude sont :

- Estimer la prévalence des indicateurs de santé mentale positive ou « bien-être », équivalent de la qualité de vie ;
- Estimer la prévalence des différents troubles de santé mentale y compris les troubles des apprentissages ;
- Décrire les facteurs de risque et protecteurs associés, y compris les déterminants sociaux ;
- Évaluer le retentissement de ces troubles sur d'autres domaines en lien avec la santé ;
- Décrire le recours aux soins pour des raisons de santé mentale.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Secrétariat général du Cnis : Timbre H030 - 88 Avenue Verdier, CS 70058, 92541 MONTROUGE CEDEX. Tél. : 01 87 69 57 02 – secretariat-general@cnis.fr – www.cnis.fr

Les thèmes des questionnaires sont les suivants :

- Le questionnaire enfant aborde le bien-être, la qualité de vie et l'estime de soi, les compétences psychosociales et la résilience, les troubles de l'humeur, les symptômes anxieux, les troubles neurodéveloppementaux et les troubles spécifiques des apprentissages.
- Le questionnaire parent comprend des questions sur les caractéristiques socio-démographiques et économiques du foyer, des questions sur l'enfant, sur sa santé mentale et physique, ses activités et habitudes de vie et des questions sur le parent, notamment sa santé mentale et la relation parent-enfant.
- Le questionnaire enseignant comportera des questions sur l'enfant, particulièrement sur ses troubles spécifiques des apprentissages, ses compétences scolaires, l'environnement scolaire, la vie dans la classe et les relations sociales.

La collecte des données se déroulera entre mars et juin 2022, en dehors de toutes périodes de vacances scolaires ou de rentrée des classes. Une étude pilote sera réalisée dès décembre 2021. La collecte se fera après recueil de non-opposition des parents. Les enfants de 6-11 ans (scolarisés en école élémentaire) répondront à un auto-questionnaire sur tablette, sur le temps scolaire sous la supervision d'un enquêteur prévue lors de visites dans les écoles. Les questionnaires seront adaptés à l'âge des élèves (outils psychométriques validés). Les parents seront interrogés prioritairement par web-questionnaire, ou s'ils le souhaitent, par questionnaire papier ou par entretien téléphonique. Il sera demandé aux enseignants de remplir un web-questionnaire pour chaque enfant ou s'ils le souhaitent de remplir un questionnaire papier.

L'étude est mise en œuvre sous la responsabilité scientifique de Santé publique France en collaboration étroite avec l'Education Nationale. Des partenariats scientifiques et techniques sont en cours pour des appuis sur l'élaboration des indicateurs et critères de jugements principaux. La concertation réunit, au sein d'un comité d'appui scientifique, des experts des domaines de la psychiatrie et pédopsychiatrie, l'éducation et le développement de l'enfant, la santé et les sciences humaines et sociales. Une concertation avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui coordonne les enquêtes dans le champ de la santé pour la statistique publique, est réalisée pour envisager le dispositif de surveillance pérenne de la santé mentale de l'enfant en articulation avec les dispositifs déjà existants. Les parties prenantes sont également consultées, soit lors de réunions d'échanges, soit plus régulièrement dans le cadre de la comitologie de l'étude et spécifiquement du comité de pilotage.

Dans un second temps, des analyses complémentaires pourront éventuellement être faites grâce à des appariements de données complémentaires de celles recueillies. Outre les démarches réglementaires, ces demandes d'appariements feront aussi l'objet d'un passage auprès du comité du secret statistique.

La communication aux décideurs politiques et au public des premiers résultats sera organisée, au niveau national d'une manière coordonnée, dès le 4^{ème} trimestre de l'année 2022.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq années sur les années de collecte allant de 2021 à 2025.

La commission apporte les réserves suivantes :

- La notion de surveillance mentionné dans l'enquête est prise dans son sens épidémiologique et non en tant que surveillance individuelle des enfants ;
- Les services de santé scolaire devront être associés à l'enquête
- Le concept de santé mentale devra être précisé et faire l'objet d'un consensus.